

Marcot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

09 janvier 2012



Testez la piste olympique de bobsleigh : 1 500 mètres de long et 19 virages.

2 engins autoguidés : le Bob-Raft, pour 4 personnes, idéal en famille et le Mono-Bob, seul en position semi couché sur le dos. Le Taxi-Bob piloté par un professionnel permet de flirter avec la réalité de la discipline jusqu'à 120km/h.

Ouverte à tous du 13 décembre au 08 avril 2012 -

renseignements : piste de bobsleigh - 04.79.09.12.73

contact@bobsleigh.net

Présents : M. Richard BROCHE, maire, M. Joël OUGIER SIMONIN, 1er adjoint, MM. Robert ASTIER, 3^e adjoint, André BROCHE, 4^e adjoint, Bernard AUBONNET, 5^e adjoint, Mme Ginette CRÉTIER, conseillère municipale, MM. David ALLEMOZ, Laurent BOCH, Yves BRIANÇON, Paul BROCHE, Jean Luc BROCHE, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, Jean Marie GERMAIN, Michel BORLET, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, Patrice MEREL, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Sylvie MAITRE, 2^e adjointe, (pouvoir à M. Richard Broche), M. René ALLAMAND, conseiller municipal (pouvoir à M. André BROCHE), M. Yves BRIANCON, conseiller municipal.

Monsieur Marin VIVET GROS est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 05 décembre 2011. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver deux ajouts à l'ordre du jour :

- La carte Pass'Plagne

- Subvention de fonctionnement au club des sports dans l'attente du vote du BP 2012

Il demande également au conseil municipal l'accord pour retirer le point ci-dessous :

- Avenant pour le marché « Maintien en eau du lac vert ».

Le conseil municipal approuve les modifications apportées à l'ordre du jour.

AFFAIRES GÉNÉRALES

1. CONVENTION PORTANT SOUTIEN À LA CRÉATION, AU DÉVELOPPEMENT ET À L'ANIMATION D'UNE BIBLIOTHÈQUE.

En l'absence de madame Sylvie Maitre, adjointe déléguée aux affaires sociales, monsieur le maire donne la parole à madame Géraldine Favre, directrice générale adjointe, pour la présentation de ce point.

Madame Géraldine Favre rappelle que l'ensemble des bibliothèques de Savoie travaille avec l'aide et le soutien financier de Savoie Biblio. Les aides octroyées par cette structure sont plafonnées en fonction d'un classement : B3 pour les petites structures, puis B2 et B1 pour les structures plus importantes.

Ce classement se base sur un nombre minimum de m² par habitants, d'agents employés et du budget alloué au fonctionnement de la bibliothèque.

Elle explique que la commune de Macot La Plagne est classée en catégorie B3. Compte tenu de sa population DGF (dotation globale de fonctionnement), du nombre d'agents recrutés (un agent catégorie B à 35h et un agent à 20h), de l'augmentation de la surface totale (agrandissement du site de La Plagne) et des amplitudes d'ouvertures au public très importantes, la commune pourrait prétendre à un classement en catégorie B2 ; et cela permettrait d'obtenir des subventions plus importantes. Monsieur le maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à demander le classement de la commune en B2, et d'approuver la convention portant soutien à la création, au développement et à l'animation de la bibliothèque.

Le conseil municipal décide de demander le classement de la bibliothèque de Macot La Plagne en catégorie B2. (Votants : 18, pour : 18)

2. AVENANT AU BAIL COMMERCIAL RESTAURANT BAR LE K2 À BELLE PLAGNE.

Monsieur Robert Astier rappelle que la commune a fait procéder à de nombreux travaux dans le restaurant - bar le K2 à Belle Plagne.

Il liste à l'attention des élus les travaux réalisés dans la cuisine de ce restaurant : le changement des faux-plafonds existants, des luminaires, de l'extraction et du désenfumage (inclus salle de restaurant), ainsi que la mise en place d'une régulation pour la hotte de cuisine.

Il propose donc de signer un avenant au bail commercial afin d'intégrer l'ensemble de ce matériel dans l'inventaire.

Le conseil municipal valide l'avenant au bail commercial du restaurant le K2 à Belle Plagne.

(Votants : 18, pour : 18)

3. AVENANT AU BAIL COMMERCIAL DU RESTAURANT LE FARÇON À PLAGNE CENTRE

Monsieur le maire présente la demande de monsieur et madame Stéphane Léger, exploitants actuels du restaurant le Farçon situé au niveau des lots 98 et 99 du Vercors à Plagne Centre appartenant à la commune, de modifier les échéances du loyer. Il est proposé de fixer des nouvelles modalités de paiement du loyer comme suit : le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai au lieu du 1^{er} mai et du 1^{er} novembre.

Le conseil municipal adopte la modification des échéances comme citée ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

4. RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION FUNÉRAIRE

Monsieur le maire explique que monsieur Fernand Broche avait acheté une concession funéraire numérotée 196 dans l'ancien cimetière en 1960. A ce jour, monsieur Fernand Broche souhaite restituer cette concession, vide de toute sépulture, à la commune à titre gratuit.

Le conseil municipal accepte la rétrocession de la concession n°196. (votants : 18, pour : 18)

5. CONTRAT DE LOCATION D'UNE LICENCE 4

Monsieur le maire rappelle que la commune avait acheté une licence 4 pour le bâtiment les Rhododendrons en 2009. Il propose de louer cette licence 4 à monsieur Mino Botteff-Wallace, nouveau propriétaire du bâtiment, pour une durée de 3 ans moyennant un loyer mensuel de 250 euros HT.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat de location de la licence 4 dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)

6. AVENANT A LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA PISCINE DE PLAGNE CENTRE

Monsieur Bernard Aubonnet indique qu'une demande d'utilisation du local de la billetterie de la piscine de Plagne Centre, inexploité durant la saison hivernale, a été transmise en mairie.

Il propose donc de retirer ce local, durant l'hiver 2011/2012, de la délégation de service public en cours pour la piscine de Plagne Centre.

Le conseil municipal approuve l'avenant à la convention de délégation de service public de la piscine de Plagne Centre définissant les modalités d'utilisation du local de la billetterie. (Votants : 18, pour : 18)

7. BAIL À TITRE PRÉCAIRE DE LOCAUX COMMERCIAUX

Monsieur Bernard AUBONNET présente la demande de monsieur Stephan Lefebvre d'exploiter le local de billetterie de la piscine de Plagne Centre pour son activité de production et réalisation de vidéo.

Cette mise à disposition se fera moyennant un dépôt de garantie de 500 euros et d'un loyer de 1 000 euros pour la période du 17 décembre 2011 au 30 avril 2012.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le bail à titre précaire du local précité dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)

8. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE D'ACTIVITE DE LOISIRS

Monsieur Laurent Boch informe le conseil municipal du changement de propriétaire de l'activité trampoline élas-

tique et structures gonflables située sur la parcelle section M n° 2392 à Belle Plagne.

A ce titre, la commune doit passer une convention d'occupation du domaine public avec les nouveaux propriétaires, messieurs Jérémy Berard et Thibault Lemaur, SARL TLJB.

Monsieur Laurent BOCH indique que cette mise à disposition se fera en contrepartie d'une redevance fixée à 520 euros et d'une caution de 500 euros.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'occupation du domaine public dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)

9. SAEM PLAGNE RÉNOV' - VALIDATION DE DEUX CONTRATS DE SUBVENTION

Monsieur Bernard AUBONNET informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement des subventions pour 2 dossiers achevés :

- Monsieur Jacky Hees (domicilié Groenlaan, 30 – 1652 Alsemberg - Belgique) – rénovation appt n°121 Everest à Plagne Centre : aide de 5000.00 € (soit 2500 € pour la SAP et 2500 € pour la commune) pour 27 351.26 € TTC de travaux.

- Messieurs Renaud et Clément Guérin (domicilié 14 bateman street - London W1 D 3 AG - Royaume Uni) – rénovation appartement n°200 Aollets à Plagne Villages : aide de 2 641,40 € (soit 1 230,70 € pour la SAP et 1 230,70 € pour la commune) pour 12 307,05 € TTC de travaux.

Le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour les deux dossiers de rénovation achevés. (Votants : 18, pour : 18)

10. PARTICIPATION DE LA COMMUNE À LA CARTE PASS' PLAGNE

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle au conseil municipal que la Maison du tourisme (MATO) a mis en place depuis l'été 2008 un nouveau produit à destination de la clientèle de la station : la carte Pass'Plagne.

Cette carte est une sorte de carte de crédit avec des unités, en vente et rechargeable à la MATO (points I, MATO vallée). Elle permet de payer chez les différents partenaires adhérents les activités avec des remises tarifaires. Le prix public de cette carte est de 75 € ce qui correspond à 150 unités.

Il indique que cette carte connaît un franc succès et que ce dispositif va être renouvelé pour les étés et hivers prochains.

Monsieur Bernard AUBONNET propose que la commune renouvelle son dispositif de pré-financement d'une partie du coût de ces cartes pour les jeunes de 25 ans maximum qui seraient intéressés pour l'hiver 2011-2012. Le coût pour le bénéficiaire serait de 30 euros.

A la différence de l'été, monsieur Bernard Aubonnet précise que cette carte ne pourra pas être utilisée pour les transports vallée/station et station/vallée (navettes bus).

Le conseil municipal approuve la participation de la commune pour le pré-financement des cartes Pass'Plagne dans les conditions énoncées précédemment. (votants : 18, pour : 18)

Afin de permettre au club des sports de fonctionner jusqu'à l'adoption de celui-ci, monsieur le maire propose de lui verser mensuellement 25 % du montant attribué et versé en 2011, correspondant à 110 000 euros, soit 27 500 euros en une seule fois.

Le conseil municipal approuve le versement mensuel de la subvention au club des sports en attente du vote du budget. (Votants : 18, Pour : 18)

FINANCES

1. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ANTENNE HANDICAP

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 20 000 euros à l'association Antenne handicap dans le cadre d'un projet porté par cette association, et présentant un intérêt communal.

Le conseil municipal approuve cette subvention exceptionnelle. (Votants : 18, pour 18)

2. DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le maire propose au conseil municipal de voter une décision modificative portant sur le budget général et sur le budget annexe parking. Il précise bien que cette décision modificative concerne des écritures d'ordres de fin d'année et non des dépenses complémentaires.

Le conseil municipal vote la décision modificative n°3. (Votants : 18, pour : 18)

3. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SAVOIE POUR LES MISSIONS D'ARCHIVAGES

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la poursuite du classement des archives communales qui aura lieu du 18 janvier au 29 février 2012. Cette opération nécessite l'intervention d'un archiviste temporaire du centre de gestion pour un coût de 5 400 euros (30 x 180 €/par jour).

Monsieur le maire explique que cette opération s'inscrit dans une démarche menée à l'échelle de la Tarentaise et que l'Assemblée Pays Tarentaise Vanoise a donné un avis favorable pour une aide départementale de 50% du coût des interventions. Monsieur le maire demande ainsi au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une aide financière auprès du conseil général de la Savoie.

Le conseil municipal décide de solliciter une aide auprès du conseil général de la Savoie la plus élevée possible pour le financement de cette opération. (Votants : 18, pour : 18)

4. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDÉE AU CLUB DES SPORTS DANS L'ATTENTE DU VOTE DU Bp 2012

Monsieur le maire rappelle que le budget 2012 de la commune sera voté en mars.

TRAVAUX

1. AVENANTS - MARCHÉ DE TRAVAUX «RÉALISATION DE 14 PISTES DE DÉBARDAGE SUR LA FORÊT COMMUNALE DE MACOT LA PLAGNE»

Monsieur Laurent Boch, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur Jean Luc Broche rappelle que ce marché a été attribué à l'entreprise SAS Boch et frères.

Au cours des travaux, une évacuation des souches issues des terrassements de la piste de la parcelle 45, non prévue initialement, a du être réalisée.

Le montant de ces nouvelles prestations s'élève à 1 350,00 € HT. Suite à l'interrogation de monsieur Robert Astier, monsieur Jean Luc Broche précise que 4 pistes sur les 14 prévues ont déjà été réalisées. Monsieur Michel Borlet demande si une réflexion a été lancée afin de voir si ces pistes pouvaient être utilisées à des fins touristiques (chemin VTT par exemple).

Monsieur Jean Luc Broche répond que cette éventualité a été vérifiée et qu'il ne sera possible d'utiliser que des infimes parties de ces pistes.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant au marché de travaux cité ci-dessus. (Votants : 17, pour : 16, contre : 1 Joël Ougier Simonin)

2. AVENANT - MARCHÉ DE SERVICES «PRESTATION DE NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX»

Monsieur André Broche souligne la création de nouveaux équipements de sanitaires publics à Plagne Soleil, Plagne Villages ainsi que dans la galerie du Vercors.

En conséquence, il convient de passer deux avenants (un avenant pour Plagne Soleil et Plagne Villages et un avenant pour la galerie du Vercors) au marché de services «prestation de nettoyage des locaux communaux», afin de prendre en compte ces prestations supplémentaires.

Monsieur Michel Borlet fait remarquer le manque de signalétique pour informer de la présence des sanitaires publics à Plagne Villages.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les avenants au marché de service cité ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

3. AVENANT - MARCHÉ DE TRAVAUX «RÉALISATION D'UN POINT I À PLAGNE VILLAGES »

Monsieur Laurent Boch, ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Lors de la réalisation du point information de Plagne Villages, monsieur Robert Astier indique que des travaux supplémentaires ont eu lieu pour un montant de 1 832,35 euros HT. Ces travaux concernent le lot 01 - Démolition-terrassement- VrD attribué à l'entreprise SAS Boch et Frères.

Compte tenu du coût de ce point information, mon-

sieur Michel Borlet s'interroge sur l'optimisation de cette structure, notamment au niveau des horaires d'ouverture. Monsieur Bernard Aubonnet prend note de la réflexion de monsieur Michel Borlet et assure qu'un point sera fait avec le directeur de la Maison du tourisme, monsieur Patrick Hazeaux.

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant au marché de travaux cité ci-dessus. (Votants : 17, pour : 17)

URBANISME

1. DÉPLACEMENT GARE DE DÉPART TÉLÉSIÈGE DU COLORADO ET IMPLANTATION TAPIS ROULANT

Dans le cadre des futurs travaux du front de neige de Plagne Centre, monsieur le maire demande au conseil municipal d'autoriser la société d'aménagement de La Plagne à déplacer la gare du télésiège du colorado et à implanter un tapis roulant sur la parcelle section N n°1979. Monsieur le maire ajoute que ce tapis sera placé le long de la gare du Funiplagne, et la zone débutant se trouvera ainsi dans l'espace entre les gares du funiplagne et du télésiège du colorado.

Monsieur Patrice Merel s'inquiète de la suppression des téléskis du Cabri et du Z qui manqueront en cas de mauvais temps. Il rappelle, pour exemple, les jours de tempête des semaines précédentes qui ont entraîné la fermeture d'une grande partie du domaine skiable exceptées ces remontées mécaniques de proximité.

Monsieur Michel Borlet ajoute également que ces remontées mécaniques permettraient d'organiser des animations attractives d'après -ski.

Monsieur le maire précise que le souhait est de réaliser une piste verte au départ du télésiège du colorado qui se terminerai sur la piste «Marie chantale». De ce fait, la société d'aménagement de la Plagne doit reprendre intégralement la zone du Cabri et du Z.

Monsieur Michel Borlet comprend que ces téléskis doivent être démontés afin que la société d'aménagement de la Plagne puisse remodeler le front de neige correctement. En revanche, il souhaiterait qu'une réflexion soit lancée pour réintégrer un petit télésiège de proximité à la suite des travaux.

Monsieur le maire ajoute qu'il est prévu de tester sur le télésiège du colorado, des nouveaux systèmes de sécurité pour enfant. Si l'essai est concluant, ces systèmes pourraient être utilisés sur une majorité d'appareil.

Monsieur Michel Borlet tient à souligner la qualité des travaux réalisés sur le domaine skiable cet été.

Le conseil municipal autorise la modification de l'implantation de la gare de départ du télésiège du Colorado ainsi que l'implantation d'un tapis roulant sur la parcelle communale section N n°1979. (votants : 18, pour : 18)

2. ACQUISITION DE TERRAINS DES CONSORTS OUGIER SIMONIN EMILE

Dans le cadre de la rénovation et le recalibrage de la montée de l'Épineux au hameau de Sangot, monsieur Joël Ougier Simonin explique qu'il convient de régulariser les emprises de voirie réalisée en partie sur un terrain appartenant à des propriétaires privés. Il propose ainsi que la commune achète la parcelle section D n°1637 à Sangot d'une surface de 34 m² au prix de 30,49 €/m² soit un montant total de 1037 euros aux consorts OUGIER SIMONIN Emile.

Le conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle citée ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)

3. AUTORISATION ACCORDÉE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP) DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE - PISCINE DE PLAGNE BELLECÔTE

Monsieur Bernard Aubonnet rappelle au conseil municipal le projet de rénovation de la piscine de Plagne Bellecôte porté le SIGP.

Cet aménagement doit se réaliser pour partie sur des terrains communaux et implique le déplacement de la salle polyvalente. Pour ce faire, il convient d'autoriser le Sigp à déposer une demande de permis de construire sur les terrains communaux Section M n°2048 - 2508 - 2172 situés à Plagne Bellecôte.

Monsieur Bernard Aubonnet informe le conseil municipal que les travaux devraient démarrer le 1er mai 2012 pour une livraison au 15 décembre 2012.

Monsieur David Allemoz fait part de son inquiétude quant à l'attractivité de La Plagne pour les touristes compte tenu des nombreux travaux qui vont être réalisés cet été (front de neige et galerie de Plagne Centre, piscine Plagne Bellecôte). Il est impératif de trouver des activités à proposer.

Monsieur Bernard Aubonnet est bien conscient de cette difficulté. Il ajoute qu'il est important que des panneaux d'informations détaillés à destination de la clientèle soient installés devant chaque chantier. La compréhension de la clientèle passera obligatoirement par une campagne de communication importante sur l'ensemble des travaux.

Le conseil municipal autorise le Sigp à déposer un permis de construire sur les parcelles énoncées ci-dessus. (votants : 18, pour : 18)

4. ATTRIBUTION D'AIDES AU TITRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur André Broche informe que des demandes de subvention ont été sollicitées par des administrés au titre de la protection de l'environnement et de la promotion des nouvelles énergies. Il rappelle que le conseil municipal a délibéré le 06 avril 2009 afin de fixer les aides et les montants attribués.

Il propose d'attribuer :

- Une subvention de 150 euros à monsieur et madame Arpin Franck (installation solaire thermique)
- Une subvention de 300 euros à monsieur et madame Yves Mibord (installation solaire thermique et de panneaux photovoltaïques).

Monsieur Paul Broche précise que les aides sont également attribuées pour l'installation de cuves d'eaux pluviales.

Le conseil municipal approuve les subventions citées ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 18, pour : 18)

QUESTIONS DIVERSES

Listes des marchés publics

Après que monsieur le maire ait présenté la liste des marchés publics passés depuis le dernier conseil municipal, monsieur Joël Ougier Simonin demande sur quelle base est calculée le montant de 78 000 euros du marché « maîtrise d'œuvre portant sur la réalisation d'un accueil station de Plagne Centre ». Compte tenu qu'une maîtrise d'œuvre se rémunère à environ 10% du montant des travaux, il s'inquiète du montant final des travaux qui serait alors de l'ordre de 800 000 euros. Monsieur le maire explique que le cabinet s'est basé sur un montant qui englobe des travaux déjà prévus dans la rénovation des galeries, et assure que le coût de la réalisation de cet accueil ne devrait pas dépasser le budget initial annoncé. Monsieur Joël Ougier Simonin déplore le fait que cet appel d'offres ait été lancé sans avoir un chiffrage des travaux au départ.

Monsieur André Broche répond qu'il est très difficile de chiffrer ces travaux car le projet n'est pas complètement défini et interdépendant avec le projet des galeries. Monsieur Bernard Aubonnet rappelle qu'une partie de l'accueil station était déjà prévu dans le marché de la rénovation des galeries.

Ce marché concerne des travaux supplémentaires qui vont être discutés avec l'architecte afin de ne pas dépasser le budget prévisionnel. Suite à l'interrogation de monsieur Michel Borlet, monsieur Bernard Aubonnet précise que l'accueil de la mato sera déplacé entièrement au nouvel emplacement et les locaux d'accueil actuels seront transformés pour accueillir les services administratifs et événementiels de la Maison du tourisme (dont ceux actuellement présents au bâtiment du stade). Monsieur David Allemoz ajoute que des solutions vont devoir être trouvées le temps des travaux afin de loger l'ensemble des services. Monsieur Michel Borlet s'interroge sur le bien-fondé de rénover les locaux et d'ajouter encore de la surface pour accueillir les services. Monsieur Bernard Aubonnet invite monsieur Michel Borlet à venir visiter les locaux actuels car ces services travaillent actuellement dans des lieux très exigus.

De plus, monsieur le maire rappelle que le but est de centraliser dans un endroit stratégique les différents services afin d'optimiser le travail.

Syndicat intercommunal de la Grande Plagne

Monsieur le maire informe qu'une réunion de travail sur le terrain a eu lieu entre les élus du Sigg et la direction de la société d'aménagement de La Plagne et que de très bonnes idées en sont ressorties. Elles seront présentées plus en détail lorsqu'elles auront été validées.

Déneigement

Monsieur André Broche souhaite remercier les équipes des services techniques de la commune, et notamment monsieur Daniel Perrière, responsable du déneigement, pour le travail réalisé dans des conditions particulièrement difficiles.

Monsieur le maire souligne le travail et la collaboration de l'ensemble des services présents pour mener à bien le déneigement et l'accueil des touristes et des habitants.

Monsieur Marin Vivet Gros fait remarquer que le cime-

rière n'a pas été déneigé, ce qui a rendu difficile le travail des pompes funèbres.

Monsieur Michel Borlet adresse également ses félicitations aux différents services. En revanche, il demande s'il ne pourrait pas être envisagé l'ajout de bancs sur les fronts de neige ainsi qu'au Dou du Praz.

Monsieur Laurent Boch rappelle que le marché de déneigement avec les entreprises privées est basé sur un forfait d'immobilisation du véhicule et un tarif de l'heure du déneigement moins élevé. Il tient à faire remarquer que des années très enneigées (comme cette année), la commune réalise des économies non négligeables par rapport à un marché sans immobilisation de véhicule.

Il soulève également le problème des véhicules qui ne sont pas déneigés et déplacés malgré les affiches informant le déneigement d'un parking. Il demande qu'un arrêté soit pris pour rappeler l'obligation de déplacer les voitures avant que les services interviennent.

Monsieur Michel Borlet félicite également la bonne collaboration entre les différents services (Police municipale et services techniques) et R'la plagne qui a permis de diffuser les informations en temps réel.

ISTE DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS < 90 000 EUROS HT

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 11/32	Assistance Mmîtrise d'oeuvre financière pour projet de construction de parkings	SELDON FINANCE	28 500,00 €	34 086,00 €
MAPA 11/35	Réseau d'arrosage - construction d'un réservoir de 30 m ³	SAS BOCH & FRERES	56 076,00 €	67 066,99 €
MAPA 11/37	Maîtrise d'oeuvre portant sur la réalisation d'un accueil station à Plagne Centre	Ateliers MAIRONI	78 300,00 €	93 646,80 €
MAPA 11/38	Salle des Congrès - Centre de Forme de Belle Plagne - Rénovation - Etudes préliminaires	Atelier M & S DUCLOZ	41 100,00 €	49 155,60 €

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS EN 2011

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315011M1035	BOCH Raymond	Villard du Bas	Extension pour création chambre au rez de chaussée
07315012M1001	BONNEVIE Evelyne	Bonnegarde du Bas	Veranda
07315011M1036	COSTERG Edouard	Sangot	transformation hangar en habitation

INFORMATION

Suite à des difficultés de distribution du magazine communal de l'hiver 2012 accompagné du guide du tri sélectif, la commune de Macot La Plagne vous informe que des exemplaires sont en distribution libre à l'accueil de la mairie et à la salle omnisports de Plagne Centre.

Informations

MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est à dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Appareils et installations concernés : chaudières et chauffe-eau, poêles et cuisinières, cheminées et inserts y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ,groupes électrogènes, engins à moteur thermiques....

Comment éviter les intoxications ?

* Contrôle des installations par un professionnel avant l'hiver

* Bonne ventilation du logement toute l'année

* Utilisation appropriée des appareils à combustion

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

* Aérez immédiatement les locaux

* Arrêtez si possible les appareils à combustion

* Evacuez au plus vite les locaux et bâtiments

* Appelez les secours :

112 : numéro unique d'urgence européen

18 : sapeurs pompiers

15 : samu

Si vous souhaitez plus d'information, un dépliant est à votre disposition à l'accueil de la mairie de Macot La Plagne.

LES AIDANTS FAMILIAUX

L'association France-Alzheimer Savoie organise une formation pour les aidants familiaux à Albertville :

Mardi 13 mars 2012 (le matin)

Mardi 10 avril 2012 (l'après-midi)

Lundi 16 avril 2012 (l'après-midi)

Mardi 29 mai 2012 (l'après-midi)

Le lieux et les horaires exacts vous seront précisés par la suite

Si vous souhaitez vous inscrire à cette formation ou pour tout renseignement : Contact : France Alzheimer Savoie 04 79 60 31 48 Mme LAURENT
alzheimer.savoie2@orange.fr

EXPOSITION BIBLIOTHÈQUE DE MACOT LA PLAGNE

Du 03 février 2012 au 02 mars 2012

Exposition sur les sites de Macot et de la Plagne -

Thème : Doigts crochus, barbes drus : l'univers de Sébastien Murrain.

6 albums de Sébastien Murrain, pour parcourir avec gaieté plusieurs récits de contes classiques, magiques et fantastiques !

Deux séances de contes sont prévues :

le 21 février sur le site de Macot chef lieu à 10h

le 24 février sur le site de La Plagne à 10h30

Renseignements : 04.79.09.73.76 (Macot)

04.79.22.45.38 (La Plagne)

Manifestations

ATELIER PETITE ENFANCE - EAC

Dans le cadre de ses ateliers parents-enfants, l'Espace Associatif Cantonal d'Aime vous propose son cycle «danse». Animé par Emilie Sivi Volck, directrice artistique et professeur diplômé d'état en danse contemporaine, cet atelier est une invitation au voyage autour des cinq continents. Chaque séance sera l'occasion de découvrir son corps pas à pas, ses possibilités, sans oublier le pur plaisir du mouvement et de l'élan. Venez susciter la curiosité, encourager l'expression et stimuler l'imaginaire de votre enfant.

Ce cycle est ouvert aux enfants marcheurs, de trois ans maximum, accompagnés d'un parent de préférence ou de son assistante maternelle.

Il est composé de cinq séances de 9h30 à 10h30 les **Lundis 5, 12, 19, 26 Mars et 2 Avril.**

Renseignements : au 04 79 07 04 58 ou accueil de l'EAC
Tarif : 5 euros/enfant pour tout le cycle - gratuit pour les adhérents.

CARNAVAL - BORN TO BE...SHOW

21 février 2012 à partir de 18h30, stade JL Crétier

Plagne Centre - soirée organisée par le club des sports de La Plagne.

Ski-show - tombola - feu d'artifice

TOURNÉE PLAY STATION VITA EXPÉRIENCE

22 et 23 février 2012

Mercredi 22 février : Plagne Centre 14 h 00

Ouverture du site 18h30 Fermeture du site

Jeudi 23 février : Plagne Centre 10 h 30 Ouverture du

site 18h00 Fermeture du site 19h00 Big Air

PATRICK ADLER - MÊME PAS CHANGÉ

26 février à la salle des fêtes d'Aime à 20h30

Tarif normal : 15 euros - tarif réduit : 13 euros

renseignements : maison du tourisme vallée -
04.79.55.67.00

TÉL'M

17 mars 2012 - Aime 2000

Renseignements et pré-inscriptions : ESF Aime 2000 -
04.79.09.04.75

Inscription le jour même - à partir de 8h15, salle «Mont Saint Sauveur» Aime 2000

La journée : 35 euros, café - croissants, tests de ski, initiation, tartiflette géante, boissons, télémarcheur'cross, Apéro, tombola,

La soirée privée : 30 euros, paëlla géante et vins -

concert : «sugar lady» en prime-time et live concert de «RAS»

La journée + la soirée : 50 euros

60 NEIGE

23 mars 2012 à partir de 18h - nocturne

le trail D givrés

4e édition

14 km au travers des sentiers piétons et pistes de ski de la grande Plagne. Dénivelé de la course : 500 m

Départ à 18h du Stade de Slalom Jean Luc Crétier à

PLAGNE CENTRE, limité à 2h30 de course, course en semi-nocturne.

Règlement et inscription sur www.la6000d.com